



Mairie de Bougnon  
Grande rue  
70170 BOUGNON

**DEMANDE DE**  
**RACCORDEMENT AU RESAU**  
**D'ASSAINISSEMENT**  
**COLLECTIF**



<b>DEMANDEUR</b>	NOM (Raison sociale) ..... Prénom..... N° ..... Rue .....
<b>PROPRIETAIRE</b>	Code postal : ..... Ville : ..... e-mail : ..... Tel : .....
<b>ADRESSE D'INTERVENTION</b>	Référence du document d'urbanisme N° PC : ..... Références cadastrales : parcelle N° ..... section ..... zone ..... N° ..... Rue .....

***Dans le cas d'une situation en zonage d'assainissement collectif, il y a obligation de raccordement au réseau.***

***Le propriétaire sollicite la municipalité de Bougnon afin de se raccorder au réseau d'assainissement collectif:***

- Réaliser un nouveau branchement de moins de 10 mètres  au tarif du forfait défini.
- Réaliser un nouveau branchement de plus de 10 mètres  soit de \_\_\_ mètres, au tarif défini.

*La collectivité précise le type de raccordement en fonction de la proximité du réseau.*

*Le raccordement est effectué par la collectivité : celui-ci consiste en la mise en place d'un regard en limite de propriété raccordé au réseau (la distance à prendre en compte est celle calculée entre le regard et le réseau); le propriétaire devant raccorder son habitation à ce regard.*

***Les montants des frais de raccordement sont fixés, par délibération du 23 octobre 2009, à 700 € pour l'eau potable et par délibération du 11 juillet 2012, 500€ pour l'assainissement pour des raccordements inférieurs à 10 mètres; au-delà le prix du mètre linéaire supplémentaire est de 100 €.***

Fait le : .....

Signature du propriétaire

Signature du maire